

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, dûment convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis au Centre de gestion de la Vienne, sous la présidence de M. Edouard RENAUD.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
M. MARCHADIER Rémy - M. PEROCHON Gérard - Mme SAVIN Annette
Mme JEAN Gisèle - M. GUILLON Alain - M. SAVARD Bernard
M. MADEJ Jean-Luc - M. DAOUT Michel - M. FOURCAUD Jean-Louis

POUVOIRS : Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme GUITTET Pascale a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à M. SAVARD Bernard,
Mme BARRAUD Sandrine a donné pouvoir à M. GUILLON Alain,
M. BEAUJANEAU Gilbert a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard,
Mme GOURDEAU Evelyne a donné pouvoir à Mme SAVIN Annette,
Mme WASZAK Reine-Marie a donné pouvoir à Mme JEAN Gisèle,
Mme DESJARDINS Nathalie a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,
Mme BERTAUD Rose-Marie a donné pouvoir à M. MADEJ Jean-Luc

ETAIT REPRÉSENTÉE PAR : Mme GARDA-FLIP Nelly représentée par M. DAOUT Michel

EXCUSÉS : M. BAILLY Eric, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIER Laurence, Mme GUERIN Fabienne,
Mme COLAS Josette, M. ALLOUCH Stéphane, M. DAZAS Joël, Mme MARQUÈS-NAULEAU
Nathalie.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gisèle JEAN

Signature

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Président expose qu'après échange avec le comptable du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, il y a lieu de proposer d'admettre en non-valeur les créances suivantes au titre des exercices de 2004 à 2016, pour une somme globale de 11 855.61 euros.

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_015CA-DE
Reçu le 03/07/2025

Ces états concernent les exercices suivants :

- 2001 : 107.73 € (compte 6541)
- 2004 : 306.31 € (compte 6541)
- 2005 : 1 088.35 € (compte 6541)
- 2007 : 1 568,53 € (compte 6541)
- 2008 : 608,54 € (compte 6541)
- 2009 : 273.36 € (compte 6541)
- 2010 : 142.01 € (compte 6541)
- 2011 : 2 239.49 € (compte 6541)
- 2012 : 2 771,71 € (compte 6541)
- 2013 : 1 586,34 € (compte 6541)
- 2014 : 110,33 € (compte 6541)
- 2015 : 797,80 € (compte 6541)
- 2016 : 255.11 € (compte 6541)

Il s'agit de créances qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président à signer la demande d'admission en non-valeur des titres correspondants à l'état des créances irrécouvrables pour un montant de 11 855.61 euros pour le compte 6541.
- autorisent le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

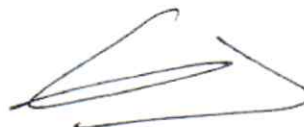
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 27 juin 2025

Le Président,


Edouard RENAUD

La Secrétaire,



Gisèle JEAN

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_015CA-DE
Reçu le 03/07/2025